

A+INVEST
Société à responsabilité limitée
au capital de 100 000 euros
Siège social : 13, rue des Violettes
68350 BRUNSTATT DIDENHEIM
792401838 RCS MULHOUSE

DÉCISION UNANIME DES ASSOCIÉS
DU 1^{ER} JANVIER 2024

Les soussignés :

Monsieur Paul HEYBERGER,
demeurant 13 rue des Violettes, 68350 DIDENHEIM,
titulaire de 60 parts sociales en pleine propriété,

Madame Kaiyin YU,
demeurant 13, rue des Violettes, 68350 BRUNSTATT DIDENHEIM,
titulaire de 40 parts sociales en pleine propriété,

Détenant ensemble 100 parts sociales, soit la totalité des parts de la société à responsabilité limitée A+INVEST désignée ci-dessus,

Agissant en qualité de seuls associés de la société A+INVEST et conformément aux dispositions de l'article L. 223-27 du Code de commerce,

Ont pris à l'unanimité les décisions suivantes :

PREMIERE DÉCISION

Les associés décident à l'unanimité de fixer les dates respectives d'ouverture et de clôture de l'exercice social au 1^{er} juillet et 30 juin de l'année suivante, et de prolonger de 6 mois l'exercice en cours, qui aura ainsi exceptionnellement une durée de 18 mois.

DEUXIEME DÉCISION

En conséquence, les associés décident à l'unanimité de modifier l'article 14 des statuts de la manière suivante :

ARTICLE 14 - EXERCICE SOCIAL - COMPTES SOCIAUX

"Chaque exercice social a une durée d'une année qui commence le 1^{er} juillet et finit le 30 juin de l'année suivante."

Le deuxième paragraphe est supprimé.

Le reste de l'article demeure inchangé.

TROISIEME DÉCISION

Les associés décident à l'unanimité de donner tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes pour remplir toutes formalités de droit.

Le présent acte sera mentionné sur le registre des délibérations tenu au siège social et un exemplaire original signé par tous les associés sera conservé dans les archives de la Société.

A cet effet, un original des présentes est remis au gérant qui le reconnaît.

Fait à BRUNSTATT DIDENHEIM
Le 1^{er} janvier 2024

Paul HEYBERGER

Kaiyin YU

 Paul HEYBERGER  